

**Fiche- synthèse**  
**Questions – Plénières – Mercredi le 24 octobre – Laval**

<b>Intervenants – Questions</b>	<b>Réponses</b>
<p><b>Intervenant 1</b></p> <p>Qu'est-ce qui sépare la piste cyclable de la chaussée des autos? Quelle en est la hauteur? Quelles sont les mesures de sécurité prévues?</p> <p>Si ce muret n'est pas assez haut, la vitesse des autos pourrait causer des accidents.</p>	<p>Je ne peux pas vous dire précisément quelle sera la hauteur, mais vous pouvez être sûr que ce sera fait selon les normes de sécurité.</p> <p>Soyez assuré qu'on va en tenir compte dans la conception et que ce muret sera fait selon les normes.</p>
<p><b>Intervenant 2</b></p> <p>Sur l'entente entre le MTQ et le MDDEP mentionnée par mme Sultana (entente sur les milieux humides) quelle en est la nature?</p> <p>Quelle est la largeur de l'emprise du MTQ du côté de Laval?</p>	<p>La compensation pour la perte des milieux humides est décrite dans le rapport des consultations publiques tenues en novembre 2006. Pour avoir des détails sur l'entente, vous pouvez en faire la demande.</p> <p>La largeur est variable selon les endroits. Je ne connais pas la largeur exacte mais elle vaut deux fois la largeur du boulevard Roger Lortie, soit environ 50 à 60 mètres, mais cela reste à confirmer.</p>
<p><b>Intervenant 3</b></p> <p>J'habite à peu près à 500 m de l'autoroute, est-ce qu'il y aura un suivi du niveau de bruit après la conception de l'autoroute?</p>	<p>Oui, cela sera suivi pendant 5 ans après la conception, c'est prévu dans les normes, des mesures seront prises pour atténuer le bruit. Par ailleurs, les études réalisées démontrent que le niveau du bruit restera inférieur au seuil permis. Mais s'il y a besoin, il y aura réajustement.</p>
<p><b>Intervenant 4</b></p> <p>Quel est l'échéancier des travaux?</p> <p>Avec l'augmentation du taux de circulation, est-ce qu'il est prévu de faire des réaménagements du boulevard Lévesque?</p>	<p>Les travaux de construction des piles débuteront au mois de mars du côté de Laval, en mai à Montréal et installation des pylônes en août 2008.</p> <p>Le réaménagement du boulevard Lévesque n'est pas prévu dans notre mandat. Ce boulevard relève du municipal (Laval), il faudra alors poser la question à la Ville de Laval.</p>
<p><b>Intervenant 5</b></p> <p>Quel sera le suivi qui sera effectué pour le niveau de bruit? Comment ferons-nous pour savoir que ce suivi est bien fait?</p>	<p>Le site Internet servira justement à informer les populations sur différents sujets. On pourra inscrire les mesures de suivi qui seront faits sur le</p>

<p>Au niveau de la Montée Manson, on sera entouré par deux autoroutes; il y a déjà le bruit de la 440 , s'il y a en plus la A25, le niveau de bruit sera beaucoup plus important.</p> <p>M. Beaubien demande plus de précision à Décibel: est-ce que pour les gens de la Montée Manson, pris entre deux autoroutes, le niveau de bruit sera-t-il multiplié par deux?</p>	<p>site Internet.</p> <p>La norme de 55 db sera respectée. Selon Décibel, pour le secteur Laval, le niveau de bruit sera maintenu à faible comme ce qui est spécifié dans le décret.</p> <p>Non, ce n'est pas comme ça que ça marche. À priori, il n'y a pas d'addition du niveau de bruit.</p>
<p><b>Intervenant 6</b></p> <p>Connaissez-vous le niveau de bruit de la A19? Cela pourrait donner une idée du niveau qu'il y aura sur le A25</p>	<p>Nous n'avons pas de données pour la A19, ce n'est pas dans notre mandat. Les normes définies pour la A25 sont déjà suffisamment élevées pour garantir un niveau de bruit acceptable. Le seuil imposé est de 55db.</p>
<p><b>Intervenant 7</b></p> <p>Le dernier participant intervient pour mentionner que le numéro de téléphone pour avoir de l'information sur le projet ne fonctionne pas.</p>	<p>Cela est pris en note par Concession. Le problème sera réglé dans les plus brefs délais.</p>
<p><b>FIN à 20h05</b></p>	